

**SEANCE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'**

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-cinq et le douze du mois de novembre, le  
exercice : Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise  
33 Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans sous la  
présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Martine MOREL,  
28 + 2 pouvoirs Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-  
Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine  
LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe  
CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Christine BUATOIS, M.  
Gérald ROY, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M.  
Date de la Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric  
convocation : BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Joël  
05 novembre 2025 CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Christian CLERC, M.  
Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Chantal,  
PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M.  
Didier LAURENCY, M. Stéphane BALTES pouvoir donné à Mme  
Fabienne BUISSON, M. Sébastien GUIGUE, M. Jacky BONIN, Mme  
Elise MYAT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

**3.6 Actes de gestion du domaine privé**

**B2025-021 Convention de commercialisation avec l'Office de Tourisme Maconnais Tournugeois**

VU la délibération n°C2025-67 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2025 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de tout contrat, convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté de communes, ou ayant pour objet la perception d'une recette par la communauté de communes, ou dont les engagements financiers annuels pour la communauté de communes sont inférieurs ou égaux à 15 000 € HT,

VU le Code du tourisme, notamment ses dispositions relatives aux offices de tourisme et à leurs missions de promotion et de commercialisation de l'offre touristique locale,

VU que la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' est propriétaire du gîte de groupe « Domaine Plissonnier » à Saint André en Bresse qui est agréé et classé 4 épis selon la charte nationale du label qualité Gîtes de France,

VU le projet de convention de partenariat proposé par l'Office de Tourisme Maconnais Tournugeois, relatif à la commercialisation du gîte intercommunal, fixant les conditions techniques, financières et

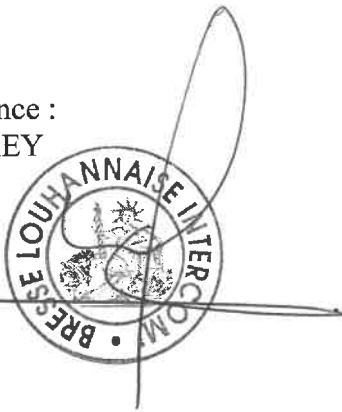
administratives reposant sur un principe de rétrocommission de 8 % sur les montants des ventes d'hébergement réalisées par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme, au titre de la prestation d'apport d'affaires et de commercialisation ;

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

REJETTE le projet de convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Maconnais Tournugeois, relatif à la commercialisation du gîte intercommunal « Domaine Plissonnier »,

Secrétaire de séance :  
Mickaël CHEVREY

Date 17/11/2025



**DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes  
Bresse Louhannaise Intercom'  
Date 17/11/2025

